



Le label Flamme Verte a été lancé en 2000 par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (**ADEME**), et des fabricants d'appareils domestiques.

Sa vocation : promouvoir l'utilisation du bois par des appareils de chauffage performants dont la conception répond à une charte de qualité exigeante en termes de rendement énergétique et d'émissions polluantes, sur laquelle s'engagent les fabricants d'appareils signataires de la charte Flamme Verte. De plus, **Flamme Verte** apporte la garantie que ses appareils respectent l'environnement en émettant très peu de particules fines.

Certaines collectivités locales (mairie, Département, Région) sont susceptibles d'apporter une aide complémentaire qui porte sur la main d'œuvre et/ou sur le matériel. Elles sont généralement soumises à des conditions de labellisation Flamme Verte de l'appareil ou de qualification Qualibois de l'installateur.

Plus d'informations sur www.qualit-enr.org : Les énergies renouvelables > Quelles aides ?

Les produits MORVAN bénéficiant du label Flamme Verte sont repérés par le symbole ci-contre.
>> ***Télécharger le guide sélection MORVAN 2018***

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le site internet suivant :
www.flammeverte.org